Réf. Farde e-Assemblées : 2730732

N° OJ : **29**

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2026

Objet : Culture.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 629.926,57 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations;

Vu les crédits prévus à l'article 76210 /33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 629.926,57 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76210 /33202 du budget ordinaire 2026 :
1) 185.500,00 EUR à l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions pour son fonctionnement (Carte de visite/ArtopenKUNST, Folklorissimo, Tickets seniors, charges salariales et frais généraux);
2) 159.606,00 EUR à l'asbl Brussels Major Events pour son fonctionnement (Festival Hopla, Classissimo, charges salariales);
3) 284.820,57 EUR à l'asbl Brufête pour son fonctionnement (Festival Hopla, Classissimo, charges salariales et frais généraux).

Annexes :